

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Contrat d'objectif

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 86  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2017  
Réuni le : 13/06/2017  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-4, R.421-20  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le contrat d'objectifs**  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat d'Objectifs Tripartite 2017-2021

Après avoir entendu les explications de Madame Vaissière sur les différentes étapes de travail pour la rédaction du COT, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le contrat et autorisent Madame la proviseure a le signer.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 88  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2017  
Réuni le : 13/06/2017  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Nuits de Fourvière - participation de quatre élèves du Lycée de Saint-Just au concert du 1 juillet 2017, place Trion, Lyon 5ème

les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la convention de partenariat avec les Nuits de Fourvière et autorisent Madame Vaissière à signer la convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 68  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2017**

**Numéro de la DBM : 15**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM N°15 soumise au vote

( PJ : document DBM n°15  
indicateurs financiers )

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 80-1

**Annule et remplace l'acte n° 80 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à CLERMONT FERRAN , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui          Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FESTIVAL DE CLERMONT-FERRAND : sortie scolaire 2017/2018 "Cinéma Audio Visuel"

- période pressentie : février 2018
- 40 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève : 200€ (hors subvention)

- M.SOUGY, enseignant CAV, organisateur
- concerne toutes les Secondes et Premières CAV

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 74-1

**Annule et remplace l'acte n° 74 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Valssiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ALLEMAGNE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ALLEMAGNE-MUNICH : échange scolaire 2017/2018

- période pressentie : avril 2018
- 25 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève : 420€
- Mme Sanguinetti, enseignante Allemand, organisatrice
- concerne les élèves de seconde EURO ALLEMAND

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 78-1

**Annule et remplace l'acte n° 78 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à MARSEILLE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MARSEILLE Exposition (si PARIS Exposition pas possible): sortie scolaire 2017/2018 "HISTOIRE DES ARTS"

- période pressentie : avril 2018
- 30 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève :150€
- Mme GOUT, enseignante, organisatrice
- concerne toutes les terminales HIDA

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 84-1

**Annule et remplace l'acte n° 84 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à VERDUN/NUREMBERG, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

VERDUN/NUREMBERG : voyage scolaire 2017/2018

- période pressentie : semaine avant Noël
- 50 élèves et 4 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève : 350€
- Mme Pesquet et M. Ubach, enseignants, organisateurs
- concerne les élèves de Premières Germanistes

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 72-1

**Annule et remplace l'acte n° 72 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PHILADELPHIE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui          Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PHILADELPHIE : échange scolaire 2017/2018

- période pressentie : avril 2018
- 26 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève : 1000€ (hors subvention Région)
- coût élève si subvention Région (2500€) accordée : 903.85€
- Mme Carpentier, enseignante SVT, organisatrice
- concerne tous les élèves de Premières

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	12
Contre :	4
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 71-1

**Annule et remplace l'acte n° 71 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ITALIE TOSCANE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ITALIE- TOSCANE (lycée de Colle Val d'Elsa) : échange scolaire 2017/2018

- période pressentie : mars/avril 2018
- 28 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève : 270€
- Mme Rosset, enseignante Italien, organisatrice
- concerne tous les élèves

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 67-1

**Annule et remplace l'acte n° 67 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à CITE DE LA MUSI , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PARIS-CITE DE LA MUSIQUE (Philharmonie de PARIS): sortie scolaire 2017/2018

- période pressentie : février 2018
- 28 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève :100€
- M. THOLLON , enseignant, organisateur
- concerne toutes les Secondes (élèves de musique)

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 75-1

**Annule et remplace l'acte n° 75 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ITALIE ROME , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ITALIE -ROME/NAPLES : voyage scolaire 2017/2018

- période pressentie : 1ère semaine d'avril 2018
- 48 élèves et 4 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève : 400€
- M. BLANCHET, enseignant Histoire/Géo., organisateur
- concerne tous les élèves de Premières

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 73-1

**Annule et remplace l'acte n° 73 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à en FINLANDE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FINLANDE - HELSINKI : échange scolaire 2017/2018

- période pressentie : 1er ou 2ème trimestre 2018
- 20 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève : 450€ (hors subvention Région)
- coût élève si subvention Région (2500€) accordée : 325€
- Mme Palmier, enseignante SVT, organisatrice
- concerne élèves de Premières L, ES et S

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 70  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2017  
Réuni le : 13/06/2017  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CAPES EXTERNE : convention d'utilisation avec le rectorat de Lyon des locaux du lycée de Saint-Just pour les épreuves du CAPES externe  
- les 3 et 4 avril 2017  
- 220 candidats au total (sur 2 jours)  
- Coût : 330€

CF : convention et annexe financière mises en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 82  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2017  
Réuni le : 13/06/2017  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FAÇADES NETTES, contrat avec la VILLE DE LYON concernant l'enlèvement des graffitis et affichages sauvages bâtiment restaurant scolaire.  
- à compter du 1er janvier 2018  
- valable 1 an (reconductible au plus 3 fois 1 an, sur reconduction expresse du lycée, soit un total de 4 ans)  
- coût : 696€ TTC  
NB : Prestation offerte du 01/09/2017 au 31/12/2017  
(CF : contrat mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 69  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2017  
Réuni le : 13/06/2017  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PITNEY BOWES : contrat de location et d'entretien des matériels de la machine à affranchir  
- à compter du 1er janvier 2017  
- loyer annuel : 490€ HT  
- durée de 3 ans

(CF : contrat mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 76-1

**Annule et remplace l'acte n° 76 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BELFORT, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FESTIVAL DE BELFORT : sortie scolaire 2017/2018 "Cinéma Audio Visuel"

- période pressentie : décembre 2017
- 30 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève :180€
- M.SOUGY, enseignant CAV, organisateur
- concerne toutes les terminales CAV

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 87  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 03/06/2017  
Réuni le : 13/06/2017  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Débats citoyens en Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2017

les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la convention de partenariat débats citoyens 2016-2017 et autorisent Madame Vaissière à signer la convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 83-1

**Annule et remplace l'acte n° 83 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ALPES FRANCAISE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

**SORTIE GEOLOGIQUE DANS LES ALPES FRANCAISES - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 (réservation devant se faire très en amont)**

- période pressentie : 1er trimestre 2018/2019
- 70 élèves et 4 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève :135€
- Mmes CARPENTIER/ LAFAY,enseignantes SVT,organisatrices
- concerne toutes les terminales S

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 79-1

**Annule et remplace l'acte n° 79 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS THEATRE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PARIS "Théâtre": sortie scolaire 2017/2018

- période pressentie : avril 2018
- 35 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève :170€
- M. DIGONNET , enseignant, organisateur
- concerne toutes les terminales et Premières option Théâtre

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 77-1

**Annule et remplace l'acte n° 77 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PARIS Exposition : sortie scolaire 2017/2018 "HISTOIRE DES ARTS"

- période pressentie : octobre 2017
- 30 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève :150€
- Mme GOUT, enseignante, organisatrice
- concerne toutes les terminales HIDA

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 81-1

**Annule et remplace l'acte n° 81 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/06/2017

Réuni le : 13/06/2017

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LYON Théâtre , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TNG DE LYON (Théâtre Nouvelle Génération)-Action culturelle 2017/2018 : "du théâtre à la création numérique"

- période pressentie : janvier 2018
- 36 élèves et 2 accompagnateurs
- coût maximum annoncé par élève :15€
- Mmes RENAUD et BISKRI, enseignantes, organisatrices
- concerne toutes les Premières L et S

(CF : Projet de budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0